



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événemens se préparent; je suis en *Velette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

L'an deuxième de la République Française.

Du Dimanche 15 Septembre 1793,

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Stockholm, le 23 août. — Notre ministère qui ne se laisse pas subjugué par la prétendue prépondérance de la Russie, vient de faire réponse à la note qui lui avoit été remise, le 30 juillet dernier, par M. Northek, chargé des affaires de Russie:

« Comme l'indépendance politique de la Suède dépend infiniment de son commerce, il est impossible de pouvoir consentir à ce qu'il lui soit porté la moindre atteinte; les traités subsistans doivent avoir à cet égard leur pleine et entière exécution. On attend en conséquence de la part de la cour de Pétersbourg, qu'elle fasse retirer aux commandans de ses vaisseaux, les ordres qu'elle pourroit leur avoir donnés, relativement au commerce suédois ».

M. de Stedingh, notre ambassadeur à Pétersbourg, a remis sur le même objet, une note au ministère russe; cette pièce est terminée ainsi qu'il suit: « S. A. R. le duc régent compte, avec une confiance si entière, sur l'amitié vraie et invariable de l'impératrice, l'alliée de Suède, qu'il ne se convaincra jamais que cette princesse exigera de lui quoi que ce soit, qui puisse nuire immédiatement aux intérêts légitimes de la

Suède, ou bien y porter la moindre atteinte.

Il a été aussi répondu au chargé des affaires d'Angleterre. Cette réponse portoit en substance: « Qu'on avoit une trop haute idée de la façon de penser de S. M. Britannique envers la Suède, pour ne point être persuadé qu'elle fera observer les traités subsistans; la Suède, de son côté, ne manquera en rien de remplir ses devoirs ».

FRANCE.

De Solliers près Toulon, le 2 Septembre.

« Une partie de l'armée de la république est campée à Solliers, à deux lieues de Toulon. Carreaux a coupé les eaux qui alimentoient ses fontaines. Cette manœuvre a déterminé les Anglais, réunis aux rebelles de Toulon, à tenter une sortie; mais le courage des républicains l'a emporté sur celui des satellites des tyrans. Après une longue canonnade, l'ennemi s'est retiré. Nous avons eu 50 hommes tués ou blessés: l'ennemi en a eu environ 800 de tués, sans compter le nombre considérable de blessés qu'il a emporté. J'ai été blessé à l'épaule; mais ce n'est rien quand on combat pour la liberté et contre ses ennemis. Tous les rapports que nous recevons des environs de Toulon s'accordent à dire que les Anglais et les Espagnols se battent

entr'eux. Ainsi tout présage que bientôt cette partie de la république sera délivrée de la présence des tyrans, ou qu'ils trouveront dans Toulon leur cercueil ».

Signé, CARTEAUX, général de l'armée.

De Perpignan, le 26 août. — Cette semaine les Français ont attaqué pendant trois fois les Espagnols, qui, de leur côté, se sont contentés de battre en retraite. Mardi dernier, nous leur avons repris le village d'Eune, avec quatre-vingt mulets et deux haras, qui se sont vendus ce matin, c'est-à-dire, les deux haras 4,500 liv. chacun, et ce soir on doit vendre les mulets. On leur a fait 45 prisonniers, dont 2 émigrés et un prêtre de Carcassonne; on les a fait partir pour Montpellier. Depuis jeudi dernier, il est arrivé des déserteurs espagnols, jusqu'au nombre de 120, armes et bagage. Dans ce moment-ci, il y a une forte canonade à Milhas; et les habitans de Perpignan pour passer les temps, y vont, et s'amuse à voir tomber les bombes qui éclatent de toute part; mais il faut dire que ce sont les Français qui bombardent Corneilla et Milhas.

D'Avignon, le 4 Septembre. — Laugier, président du tribunal populaire de Marseille, qui a été saisi au moment où il s'embarquait pour Toulon, a été jugé et conduit au supplice. Jourdan, délivré des fers dont il étoit chargé depuis 4 mois, fut le visiter dans sa prison. Il lui demanda ironiquement : *Quand le président du tribunal populaire voudroit bien procéder à son interrogatoire?* Laugier lui répondit : Eh! M. je n'ai jamais cessé de vous estimer, et cependant Laugier avoit signé l'arrêt de mort de Jourdan, ainsi que de Ricord, Micoulin et Manche, administrateurs du département des Bouches du Rhône. Ce jugement devoit être exécuté le vendredi suivant sans la défaite des rebelles. Jourdan est aujourd'hui nommé commandant de la gendarmerie nationale. Quelle vicissitude!

De Strasbourg, le 10 septembre. — Sur une invitation adressée au citoyen Ceif Ber, ainsi qu'à d'autres citoyens aisés de cette commune, de la part de la commission établie pour l'approvisionnement du bataillon nouvellement levé, ledit citoyen nous a effectivement envoyé 23

pots de vin, mais qui a été jugé trop mauvais pour être bu par les braves défenseurs de la patrie; en conséquence il a été renvoyé sur-le-champ, dans la ferme persuasion que les bons citoyens de Strasbourg n'en laisseront jamais manquer à leurs frères qui volent aux combats et à la victoire.

Nous avons en même temps fait savoir audit citoyen, que ne le jugeant plus digne de participer à l'avenir à l'honneur de contribuer au soulagement des défenseurs de la liberté, nous l'avons prié de se dispenser de tout secours ultérieur.

La commission a arrêté en outre de punir cette conduite mesquine et vilaine d'un des plus riches citoyens de cette commune, en la rendant publique au moyen de l'impression.

Signés, les membres de ladite commission.

Paris. — Le procureur de la commune ayant présenté hier au conseil-général, des étendards richement brodés, qui avoient appartenus aux ci-devant gardes de la ville, et qui avoient été par eux déposés dans l'un des magasins de la maison commune, il a été arrêté qu'ils seroient brûlés publiquement ce jour, et que l'administration de la police choisiroit un orfèvre, pour retirer des cendres les matières précieuses.

§ Dans cette même séance la commission des certificats de civisme a rendu compte de ceux qui en reclamoient, et elle a spécialement nommé Palissot Chaumette a pris alors la parole : « Palissot, a-t-il dit, homme de lettre, dont les productions ont fait sensation, a laissé moisir sa plume dans l'encrier, plutôt que d'écrire en faveur de la liberté; mais le pouvoit-il, lui, qui étant contre-révolutionnaire, même avant la révolution, lui dont les efforts sacrilèges ont sans cesse tendu à étouffer la raison humaine dès son aurore en France, et qui, ligué avec les fauteurs du despotisme, n'a cessé de persécuter les hommes de génie qui cherchoient à éclairer leur siècle; c'est ce Palissot qui, semblable à une chenille venimeuse, tenta de souiller la couronne du célèbre J. J. Rousseau; c'est lui qui ne rougit pas d'insulter à ce sublime et intéressant malheureux dans son infâme comédie *des Philosophes*, où il ose mettre J. J. Rousseau à quatre pattes, en lui faisant manger une laitue. Anathème aux monstres qui

ont enfoncé le fer acéré de la calomnie dans le cœur sensible de Rousseau ; c'est aux patriotes à venger l'ami sincère de l'humanité, l'ange de lumières, qui montra la liberté aux hommes, et sût la leur faire désirer ; c'est aux philosophes pratiques enfin à punir exemplairement l'ennemi de la philosophie. En conséquence, a ajouté Chaumette, je m'oppose à la délivrance du certificat de civisme demandé par Palissot ; et puisse cet acte de justice servir de sacrifice expiatoire aux mânes du célèbre et bon Rousseau, dont la mémoire sera toujours chère aux cœurs bons, sensibles et vertueux ». Ce réquisitoire a été adopté.

§ On écrit de Strasbourg que dans une des dernières affaires qui ont eu lieu à l'armée du Nord, Condé a eu un bras et une fesse emportés par deux boulets de canon, et que les émigrés qui l'accompagnoient n'ont eu que le temps de le jeter sur une charette, et de prendre la fuite.

§ La société fraternelle a arrêté qu'il seroit fait une pétition à la convention nationale, pour obliger toutes les femmes à porter la cocarde. Elle a communiqué son projet aux 48 sections de Paris, qui y ont adhéré. Celle de la république y a fait un amendement, que toutes les femmes seront tenues de porter la cocarde nationale, à l'exception des filles et des femmes de mauvaise vie. Pour parvenir à l'exécution de cet arrêté, toutes les femmes seroient tenues comme les hommes d'obtenir des cartes de citoyennes.

Les comités révolutionnaires les délivreront après informations de vie et de mœurs. Les citoyennes qui auroient des cartes, seroient tenues de porter la cocarde ; les autres seroient regardées comme suspectes. Tous les fonctionnaires, toutes les patrouilles, tout officier de police, auront le droit de faire montrer à chaque femme qui portera la cocarde, sa carte ; celles qui ne l'auront pas, seront arrêtées ; elles ne pourront se trouver dans les rues et dans les endroits publics après 11 heures du soir ; passé cette heure, elles seroient saisies et enfermées.

§ On poursuit toujours les marchands d'argent. avant-hier, au jardin de l'Égalité, plusieurs se

sont laissé surprendre et rosser ; une patrouille passant ensuite, en a arrêté une vingtaine.

§ Monseigneur le prince de Bethune-Charost ; c'est le titre qu'il se fait donner, n'est point arrêté à Calais comme on l'avoit dit : il y est au contraire on ne peut mieux avec le commandant de cette place, que les Anglais convoient. Le coquin de prince est l'agent de l'Angleterre, et sur-tout du Starouder

§ Deux pigeons qui étoient du nombre des oiseaux, auxquels on a donné la liberté le dix du mois dernier, viennent tous les soirs à 7 heures, se percher sur le giron de la statue de la liberté sur la place de la révolution ; ils y passent la nuit, et s'envolent à la pointe du jour. Tout Paris accourt à ce rare spectacle. Le grand nombre des spectateurs n'intimide pas ces hôtes, qui paroissent sentir qu'ils sont dans le *sancto sanctorum*. Je vous parle en témoin oculaire.

§ A peine les prisonniers qui étoient à la Force, ont-ils été transportés à Bicêtre, que les malveillans se sont empressé de répandre les bruits les plus allarmans. Ils disoient qu'il y avoit deux guillotines et qu'on alloit y exécuter les prisonniers sans forme ni figure de procès. Les administrateurs de police, viennent, par une affiche, de démentir ce bruit absurde, et d'assurer leur concitoyens, qu'ils surveillent l'exécution de la loi, et qu'ils poursuivront avec rigueur quiconque oseroit y porter atteinte.

§ La section du *Contract Social*, dont nous ayons eu souvent occasion d'exalter le patriotisme pur et éclairé, vient de donner un nouvel exemple de son respect pour la loi, et de sa justice envers ceux qui osent lui substituer leurs caprices arbitraires. Instruite que le citoyen *Chery*, membre du comité révolutionnaire de cette section et du comité de salut public du département de Paris, s'étoit permis de faire des arrestations arbitraires dans la nuit du 6 au 7 de ce mois, elle l'a cité dans son sein, l'a interrogé, et après l'avoir entendu sur cet objet pendant trois séances consécutives, il a été arrêté à l'unanimité, hier 12 du courant :

1°. Que les arrestations que le citoyen *Chéry*, a fait dans la nuit du 6 au 7 sont arbitraires.

2°. Que Chery a perdu la confiance de la section.

3°. Qu'il est cassé de toutes les places qui ont rapport à ladite section.

4°. Que l'extrait de son procès verbal seroit envoyé au Comité de Salut Public du département, et aux détenus arbitrairement arrêtés pour leur servir et valoir ainsi que de raison.

CONVENTION NATIONALE

(Présidence du citoyen Billaud-Varenes.)

Addition à la séance d'hier.

De nouveaux détails sur l'affaire de Dunkerque, présentent des avantages plus considérables qu'on les croyoit. Aulien de 41 pièces qu'on leur a pris, il y en a 51. On a apporté un drapeau, et un boulet qui a passé à deux pieds des représentans. On garde le drapeau et on décrète que le boulet sera renvoyé aux ennemis.

Une lettre de Nantes du 10 annonce que toute la garnison de Mayence est arrivée. Le lendemain l'attaque a commencé au port Saint-Père. Les rebelles ont été mis en déroute; on leur a enlevé sept pièces d'artillerie: 500 charrettes n'ont pas suffi pour transporter à Nantes ce qu'on a trouvé au port Saint-Père.

Le bulletin de Lyon, en date du 7, n'annonce rien sinon que dans une action du 6, on a repoussé les rebelles et tué beaucoup de monde.

Séance du Samedi 14 Septembre.

Un décret ordonne le versement, dans la caisse de la trésorerie nationale, de 405,200,106 liv. pour y rétablir les sommes que les besoins et les dangers de la république en ont fait sortir le mois dernier.

Les jeunes gens de la section du Temple, compris dans la première réquisition paroissent à la convention et jurent de combattre les tyrans jusqu'à la mort.

On accorde 60 mille livres pour secourir les

patriotes de Machecoul, réfugiés à Nantes.

Lasource, l'un des 32 traduit au tribunal révolutionnaire, demande un mandat pour toucher ses honoraires, et prétend que son suppléant ne peut le remplacer quoique mandé; mais on observe que Lasource a fui comme les autres. On passe à l'ordre du jour.

On met tous les mulets en réquisition.

On lit une lettre du général Cartaux. Il a livré un combat aux Anglais, placés sur les hauteurs d'Olliouls. Ce passage qu'on compare aux Thermopiles, a été forcé, et nos troupes se sont répandues jusqu'à une demie lieue de Toulon. Cette glorieuse journée n'a coûté qu'un seul homme et quelques blessés, entr'autres Damartin, chef d'artillerie, qui est tombé en criant: *vive la république.*

Tout est disposé pour le siège de Toulon, la ville sera rasée, et l'escadre anglaise brûlée si elle ne sort pas de nos parages.

Une lettre de Marseille fait part que les Espagnols et les Anglais se sont comparés de la Méditerranée, et que nos communications avec Gènes sont interrompues. Les grains qu'on attendoit du levant n'arrivent point, les représentans du peuple demandent des fonds pour tirer des subsistances des départemens voisins de la Marseille.

Les citoyens nés dans les contrées actuellement dans la puissance des ennemis ou des rebelles, et qui ne peuvent se procurer les actes de naissances nécessaires au préalable pour la célébration de leur mariage, sont autorisés à les faire suppléer par des actes de notoriété. Le défaut de publication dans ces lieux, ne pourra faire obstacle au mariage.

Une lettre de Gossuin écrite de Dunkerque, annonce qu'une grande partie de l'armée Anglaise est au pouvoir des Français. La prise des munitions est immense.

Le bombardement de Lyon continue; bientôt, écrit Réverchon, cette Sodôme sera réduite en cendres. On devoit, dit-il attendre cette résistance d'une foule d'hommes à qui la certitude de l'échafaud ne laisse plus rien à redouter.